FORMATION

Objectifs : Mieux comprendre et gérer les situations de conduite complexes permet de rendre ses déplacements plus sûrs et plus responsables, tout en adoptant des choix de mobilité respectueux et citoyens.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Conducteur volontaire souhaitant réduire sa période probatoire,
- Être titulaire d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) depuis au moins six mois et, au plus, douze mois,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

INFORMATIONS IMPORTANTES

- La réduction de la période probatoire concerne uniquement les conducteurs qui n'ont pas commis, d'infractions ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entrainé une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.
- Une exclusion de la formation est prévue dans les trois cas suivants : désintéressement visible pour la formation dispensée, comportement faisant manifestement apparaitre la consommation de produits psychoactifs et non respects des horaires.
- Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.
- La formation complémentaire est déclarée par CER au préfet du département du lieu où elle se déroule au moins huit jours avant la date prévue. Cette déclaration peut être transmise de façon dématérialisée. En cas de non-respect de cette obligation, les attestations de suivi de la formation ne sont pas enregistrées

PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

- Module 1 : Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes (4h) :
    - 1 Présentation de la formation ;
    - 2 Questionnaire d'autoévaluation ;
    - 3 Constitution du groupe – présentation ;
    - 4 Traitement du questionnaire d'autoévaluation ;
    - 5 Perception des risques ;
    - 6 Situations complexes.
- Module 2 : Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables (3h) :
    - 7 Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes ;
    - 8 Choix de mobilité ;
    - 9 Bilan avec engagement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité, ayant suivi une formation spécifique ou ayant l'un des diplômes suivants :
- Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à (BAFM),
- Brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions,
- Titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière,

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Bilan et engagement de l'élève face à lui-même et vis-à-vis du groupe,
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Attestation de suivi de la formation complémentaire prévue à l'article IV – R223-4-1 du code de la route.
- Attestation de fin de formation.
- Formation non éligible au CPF.

EFFECTIFS

- Minimum 6 et maximum 12.

HORAIRES

- Contactez votre agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

DURÉE DE LA FORMATION

- 7 heures.